

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 03 SEPTEMBRE 2024

L'an **deux mil vingt-quatre**, le **3 septembre** à **vingt heure trente**, les membres du Conseil Municipal de la Commune de **COLY-SAINT-AMAND**, se sont réunis salle du conseil municipal de **SAINT-AMAND DE COLY** sur la convocation qui leur a été adressée par Vincent GEOFFROID, Maire conformément aux articles L 2121-10 et L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation à la réunion du Conseil Municipal : **23 août 2024**

Nombre de conseillers en exercice : **19**, Présents : **17**, Votants : **18**,

PRÉSENTS : M. BREUIL J-L., M. GEOFFROID V., Mme LASSERRE M., M. BARCONNIERE D., NOUET M. ; M. DELPIT G., M. VALADE R. ; M. MAGNE A-P. ; CESSAC J-B., M. DEMONEIN J-M ; Mme DE VIDO M-P. ; M. HAMELIN J. ; Mme BERTHELOT-ROULLAND Sylvie ; M. DELPIT M. ; Mme LAJUGIE Y ; Mme ESPIAUT E. ; Mme RENAUDIE N.

EXCUSÉ(E)S: M. BARJOT V. ; Mme LAJOINIE S.

Mme LAJOINIE Sandra a donné procuration à M. GEOFFROID Vincent.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. **M. Jean-Louis BREUIL** est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Adoption du procès-verbal de la réunion du mois du 3 juillet 2024
- 2/ Point organisation du samedi 21 septembre
- 3/ Bilan des marchés de producteurs / de la saison estivale
- 4/ Bilan de l'évaluation des PBVF
- 5/ Admissions en non-valeur
- 6/ Sollicitations diverses pour l'utilisation de salles municipales
- 7/ Point devis pour diagnostic et traitement anti mэрule
- 8/ Point devis voirie
- 9/ Remerciement suite attribution de subvention
- 10/ Divers

Les sujets programmés à l'ordre du jour seront abordés dans le désordre.

1/ Adoption du procès-verbal de la réunion du mois du 3 juillet 2024

Lecture du Procès-verbal du 03/07/2024, approuvé à l'unanimité.

2/ Point organisation du samedi 21 septembre

Présentation et invitation par Jean-Baptiste Cessac. Le programme prévoit :

- Inauguration de la « rapiette à trois têtes »
- Fin des travaux de l'abbaye : inauguration
- La région a désigné Coly-Saint-Amand comme « commune phare de la région »

- Présentation du programme des journées du patrimoine.
- Vin d'honneur dans la cour de la rapiette à trois têtes à 17h30
- Mapping en fin de soirée
- Organisation buvette/frites/sandwiches par l'amicale laïque.

ECOCYCLE : projet de bail (engagement preneur sur cahier des charges)

Retour sur le démarrage : l'activité a démarré cet été avec une convention provisoire en attendant que le bail soit réalisé par un notaire. Arrêt maladie de Audrey Frit à la mi-juillet.

L'association a bénéficié de subventions de la région.

Certains conseillers émettent des inquiétudes sur le mode de fonctionnement futur et soulignent l'importance d'un bail opposable avec des clauses à respecter.

Une rencontre sera programmée pour faire le point avec les responsables de l'association.

3/ Bilan des marchés de producteurs / de la saison estivale

Retour de SAFSI :

- Remerciement de la mairie aux associations qui ont tenu les marchés.
- Il y a eu une forte fréquentation.
- Résultat très positif
- Satisfaction de tous (public, artistes etc...)
- 45 000€ cachets des artistes pour le festival

Retour des amis de St Amand :

- Fabulesques sur le court de tennis : bonne appréciation du public
- Déception sur un concert dans l'abbatiale (problème technique de sonorisation)
- La nuit des abbatices

En conclusion les marchés ont bien fonctionné, par contre le festival du Périgord noir a noté moins de fréquentation lors des concerts.

4/ Bilan de l'évaluation des PBVF

Retour très positif.

Le Maire informe que la commission des Plus Beaux Villages de France est venue à St Amand de Coly le 05 juin 2024 pour une expertise. Une décision de confirmation de classement par la Commission Qualité et Labellisation du Réseau a été rendue les 21 et 22 juin 2024.

Le Maire donne lecture des statuts du réseau, de la Charte Qualité, patrimoniale et environnementale ainsi que du courrier d'accompagnement reçu le 08 août 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De renouveler l'adhésion aux Plus Beaux Villages de France
- Accepte les statuts tels que décrits dans le courrier
- Autorise le Maire à signer tout acte subséquent

Le Maire va solliciter un chiffrage pour la création de sanitaires dans le village de Saint-Amand de Coly.

5/ Admissions en non-valeur

Après un certain délai sans mouvement sur les créances, la trésorerie ne peut plus recouvrer les sommes dues. Par ailleurs sur décision de justice certains administrés sont passés en surendettement et la loi nous oblige à effacer leurs dettes.

Le Maire donne lecture des propositions par budget :

- Budget logements sociaux : 19 008.30€
- Transport scolaire : 223.80€
- Budget principal : 3 197.68€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les passages en non-valeur proposés par le Maire.

6/ Sollicitations diverses pour l'utilisation de salles municipales

Le Maire indique que la mairie a reçu une demande des « bras cassés » un ensemble musical pour le séchoir les 15 et 16 mars 2024. Ils bénéficieront de la salle à titre gracieux.

Rencontre avec Mme Dachari (prof de yoga, peintre...) cherche un lieu pour son activité. Elle a le statut d'entreprise et sollicite la salle annexe de la salle de convivialité de Coly sachant qu'elle occupera la salle de convivialité sous couvert de l'amicale laïque pour les cours de Yoga. Le montant de la location est fixé à 100€ par mois et les deux premiers mois seront gratuits en échange Mme Dachari se chargera de repeindre les murs de la petite salle en blanc.

7/ Point devis pour diagnostic et traitement anti mэрule

Nécessité urgente d'intervenir dans la cave située en-dessous de la mairie à disposition de l'appartement situé au-dessus de la mairie.

Le Maire présente deux devis, un devis de DESPLANCHES à 5 916 € TTC avec une incertitude en fonction de l'ampleur des dégâts causés par le champignon et un devis de traitement uniquement de l'entreprise SAPA pour 1 709.40€ TTC avec dépose de l'escalier et plancher à charge du client. Le conseil municipal après en avoir décidé de retenir le devis de l'entreprise DESPLANCHES et charge le Maire de donner suite.

8/ Point devis voirie

Dans le cadre de l'adhésion à la CUMA de Saint-Geniès 15h00 sont prévues pour l'élagage, un chauffeur et un lamier viendront donc pour ces 15h en priorité sur le chemin de la flow – vélo derrière le manoir.

Jean-Michel indique la nécessité d'un élagage au niveau de Mortefond sur la voie intercommunale qui relie Saint-Amand à Coly.

Voirie : devis à finaliser.

Nouveau pont à la suite de l'échange allée du manoir. Le conseil municipal va demander à Maître Bouet que l'étude technique préalable à la construction du pont soit à la charge de M. Hamelin.

9/ Remerciements à la suite d'attributions de subvention

Remerciements de l'amicale laïque de Montignac, de la ligue contre le cancer et du téléthon.

10/ Divers

- Vente par l'établissement public foncier (EPF) de l'usufruit du bâtiment acheté à M. Lacoste par l'EPF pour 5 500€ à la mairie soit 10% du prix d'achat 55 000€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré valide l'achat par l'EPF du bâtiment et l'achat de l'usufruit.

- Le maire propose un devis de 368.60€ pour la réparation des friteuses, le conseil municipal valide le devis.
- Aménagement du bourg de Coly :
Report du démarrage des travaux en 2025, en effet le plan de financement est à revoir, la mairie n'a pas reçu toutes les réponses aux demandes de financement et celles qui ont été reçues sont inférieures aux participations demandées.
- Problème à la station essence du multiple rural car le système informatique ne fonctionne plus correctement et le contrat entre Valibay et les précédents exploitants du 3^{ème} lieu ne convient plus aux actuels exploitants.
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

OBSERVATIONS

Signatures du Conseil

Le Maire,

V. GEOFFROID